

Réf : 13005.01

Pôle développement humain (PDH)  
Direction de la Culture, de la Jeunesse et  
des Sports (DCJS)  
Centre administratif de la province Sud  
(CAPS)  
Artillerie - 6, route des Artifices  
Baie de la Moselle  
Tél. 20 48 00  
[dcjs.administratif@province-sud.nc](mailto:dcjs.administratif@province-sud.nc)

## AIDE A LA CREATION MUSICALE

### BULLETIN D'INSCRIPTION

SESSION 2024

A remplir en majuscules

#### LE GROUPE :

Nom du groupe : \_\_\_\_\_

#### IDENTITE DU REPRESENTANT DU GROUPE :

Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : |\_|\_| / |\_|\_| / |\_|\_|\_|\_|

Localité de naissance : \_\_\_\_\_ Pays de naissance : \_\_\_\_\_

#### COORDONNEES DU REPRESENTANT DU GROUPE :

Point de remise (appt, étage, couloir) : \_\_\_\_\_

Complément (bâtiment, résidence, lotissement) : \_\_\_\_\_

Voie : \_\_\_\_\_

Boîte postale : \_\_\_\_\_

Code postal et libellé : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

#### LE PROJET D'ALBUM :

Genre Musical :  Rock  Jazz  Classique  Reggae  Kaneka  autre (préciser) \_\_\_\_\_

Titre de l'album : \_\_\_\_\_

Nombre de morceaux présentés : \_\_\_\_\_

Nom du studio d'enregistrement : \_\_\_\_\_

Adresse du studio d'enregistrement : \_\_\_\_\_

N° de téléphone du studio d'enregistrement : \_\_\_\_\_

Coût global de la réalisation du CD : \_\_\_\_\_ F XPF

Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (DCJS)

Centre administratif de la province Sud (CAPS)  
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle  
Tél. 20 48 00

[dcjs.administratif@province-sud.nc](mailto:dcjs.administratif@province-sud.nc)

### LE GROUPE

Nombre de membres dans le groupe : \_\_\_\_\_

Noms, prénoms et fonction (instrument) de chaque membre du groupe :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Instrument : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Instrument : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Instrument : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Instrument : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Instrument : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Instrument : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Instrument : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Instrument : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Instrument : \_\_\_\_\_

**(Pour les éventuels co-auteurs, joindre un autre bulletin)  
Une seule participation à titre individuel ou collectif est acceptée.**

### JOINDRE IMPERATIVEMENT LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ❖ **Un bulletin d'inscription** dûment renseigné (*à retirer à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports - Baie de la Moselle 6, route des artifices - 98800 Nouméa, ou sur le site [province-sud.nc](http://province-sud.nc)*),
- ❖ **Un curriculum vitae** retraçant le parcours artistique dans le domaine de la création musicale du musicien ou du groupe de musique ;
- ❖ **Une lettre de motivation** présentant le projet musical du groupe et précisant en quoi l'aide est nécessaire au candidat pour faire aboutir son projet de création et d'enregistrement d'album ;
- ❖ **Une maquette** présentant au minimum 4 morceaux en format MP3 qui figureront sur l'album de musique (les morceaux doivent être uniquement des compositions *(aucune reprise ne sera acceptée)*) ;
- ❖ **Un devis** d'un studio d'enregistrement calédonien et un budget prévisionnel comprenant les frais d'enregistrement, mixage, mastering, réalisation de jaquette, pressage, gravure et duplication de CD ;
- ❖ **Une copie de la pièce d'identité** de chaque musicien ;
- ❖ **Un justificatif** attestant de plus de 6 mois de résidence en province Sud pour chaque musicien ;
- ❖ **Un relevé d'identité bancaire** (*compte courant*).

**Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (DCJS)**

Centre administratif de la province Sud (CAPS)  
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle  
Tél. 20 48 00  
[dcjs.administratif@province-sud.nc](mailto:dcjs.administratif@province-sud.nc)



**Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne sera pas retenu.**

Chaque participant doit déposer le dossier ainsi constitué le **28 juin 2024 à 16 h au plus tard**,  
à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud  
Baie de la Moselle - 6, route des Artifices - 98800 Nouméa  
Tél. **20 48 00**.

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : \_\_\_\_\_, le |\_|\_| / |\_|\_| / |\_|\_|\_|\_|

Signature :

**Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (DCJS)**

Centre administratif de la province Sud (CAPS)  
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle  
Tél. **20 48 00**

[dcjs.administratif@province-sud.nc](mailto:dcjs.administratif@province-sud.nc)

## NOTICE AUX CANDIDATS

**Une aide à la création musicale est mise en place pour permettre à des musiciens ou groupes de musiciens de Nouvelle-Calédonie de créer et d'enregistrer un album.**

Cette aide se traduit par l'attribution **d'une subvention allant jusqu'à 700.000 francs** pour l'enregistrement d'un album de musique.

**Le montant de cette aide ne peut dépasser 70 % du coût global de la réalisation de l'album (frais d'enregistrement, mixage, réalisation de jaquette, pressage et gravure et duplication de CD).**

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Sont éligibles à l'attribution de cette aide, les candidats résidant impérativement en province Sud depuis plus de six mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

L'aide financière, valable un an à compter de la notification à l'intéressé, est versée en deux tranches :

- ❖ **50 % dès que l'arrêté d'attribution est rendu exécutoire,**
- ❖ **50 % après remise d'une attestation du studio d'enregistrement certifiant que l'enregistrement a bien été réalisé.**

### REGLEMENTATION :

Le ou les musiciens lauréats disposent d'un délai d'un an à compter de la date d'attribution de l'aide pour finaliser la réalisation de l'album de musique. A l'issue de ce délai, l'album de musique réalisé ainsi qu'un bilan financier, sont remis à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud.

Si le délai d'un an risque d'être dépassé, le bénéficiaire doit impérativement informer de ses difficultés la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud, par courrier au moins un mois avant le terme et ce afin de solliciter une prolongation d'un an maximum à titre exceptionnel.

Le courrier sollicitant une prolongation d'un an maximum à titre exceptionnel doit être accompagné des justificatifs suivants :

- ❖ Une lettre justifiant la demande de délai supplémentaire,
- ❖ Un calendrier de réalisation réajusté,
- ❖ Le budget prévisionnel si modifié.

**Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (DCJS)**

Centre administratif de la province Sud (CAPS)  
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle  
Tél. 20 48 00

[dcjs.administratif@province-sud.nc](mailto:dcjs.administratif@province-sud.nc)

Sur appréciation de ces éléments, la province Sud se réserve le droit, soit de notifier son accord, soit de demander le remboursement de tout ou partie de l'aide versée.

Le ou les musiciens lauréats apposent au dos de la jaquette de l'œuvre créée, ainsi que sur l'ensemble des supports médiatiques et de promotion de l'album de musique, le logo de la province Sud ainsi que la mention « Album réalisé grâce au soutien de la province Sud ».

Le dossier peut comprendre des documents annexes (photos ou clips du groupe) et peut être accompagné d'un des précédents albums de musique s'il y a lieu.

#### DEMARCHE ADMINISTRATIVE :

Les candidats doivent déposer un dossier de candidature qui se compose des éléments suivants :

- ❖ Un bulletin d'inscription dûment renseigné (*à retirer à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports, Baie de la Moselle, 6 route des Artifices - 98800 Nouméa ou sur le site [province-sud.nc](http://province-sud.nc)*),
- ❖ Un curriculum vitae retraçant le parcours artistique dans le domaine de la création musicale du musicien ou du groupe de musique,
- ❖ Une lettre de motivation présentant le projet musical du groupe et précisant en quoi l'aide est nécessaire au candidat pour faire aboutir son projet de création et d'enregistrement d'album,
- ❖ Une maquette présentant au minimum 4 morceaux en format MP3 qui figureront sur l'album de musique. Les morceaux doivent être uniquement des compositions (*aucune reprise ne sera acceptée*) ;
- ❖ Un devis d'un studio d'enregistrement calédonien et un budget prévisionnel comprenant les frais 'enregistrement, mixage, réalisation de jaquette, pressage, gravure et duplication de CD,
- ❖ Une copie de la pièce d'identité de chaque musicien,
- ❖ Un justificatif attestant de plus de 6 mois de résidence en province Sud pour chaque musicien,
- ❖ Un relevé d'identité bancaire (*compte courant*).

#### CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

- ❖ Originalité du projet (musique, collaborations artistiques...)
- ❖ Débouchés (diffusion, plan de communication)
- ❖ Qualité artistique (textes, arrangements, univers musical...)
- ❖ Expérience / ou fort potentiel.

Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (DCJS)

Centre administratif de la province Sud (CAPS)  
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle  
Tél. 20 48 00

[dcjs.administratif@province-sud.nc](mailto:dcjs.administratif@province-sud.nc)